

OCTOBRE 2019

Le rapport entre les dépenses de retraites et le PIB dépend essentiellement de l'arbitrage collectif entre taux de cotisation, durée d'activité et niveau des pensions. Cet arbitrage est extrêmement variable d'un pays à l'autre et dépend de nombreux facteurs (conditions de travail, niveau de vie...).

QUEL EST LE NIVEAU DE DÉPENSES POUR LES RETRAITES ?

La France consacre actuellement 13,8 % de son PIB aux retraites, ce qui la place en 3ème position des pays de l'OCDE et lui permet de garantir à ses retraités un des meilleurs niveaux de vie relatif.

- Avec **325 milliards d'euros** de dépenses en 2018, le budget des retraites est le premier poste de dépenses de protection sociale.
- La France totalise **16,2 millions de retraités** en 2017, soit 25 % de la population française.
- En 2017, le nombre de retraités a progressé de 708 000 personnes.
- En 2000, la France comptait 2 actifs pour un retraité, en 2019 il y a **1,7 actif pour un retraité**.

Ces dernières années, le poids des dépenses de retraite dans le PIB est passé de 11 à 14%.

Une hausse qui s'explique par l'arrivée à la retraite de générations plus nombreuses ayant aussi des carrières plus complètes, donc des droits à retraite plus importants. Un choc démographique du papy-boom pris en compte dans les réformes précédentes.

Quelle évolution future du poids de ces dépenses dans la richesse nationale ?

Pour le *Conseil d'orientation des retraites* (COR), le poids des dépenses des retraites dans le PIB devrait s'alléger entre 2025 et 2070. Au pire, stagner ou augmenter très légèrement. **Il est donc possible de transformer notre système sans la pression d'économies à réaliser.**

La CFDT refuse une règle fixant un plafond de dépenses à ne pas dépasser

Chaque génération doit pouvoir choisir le rapport qu'elle estime pertinent entre dépenses de retraite et richesse nationale. Mais le fonctionnement du système doit être soutenable financièrement pour ne pas transférer des charges aux générations futures.

La gouvernance doit être partagée avec les partenaires sociaux

Le système de retraites doit être piloté en fonction d'objectifs socioéconomiques (solidarité intra et intergénérationnelle, équité, soutenabilité des prélèvements obligatoires...), mais pas avec des règles d'or ou des procédures automatiques.

Pour écarter tout risque d'étatisation ou de pilotage automatique du système de retraites, la CFDT demande que les organisations syndicales participent à la gouvernance et au pilotage du système universel. La gouvernance doit être collégiale et les représentants des assurés codécisionnaires.